

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022**

<b>Numéro</b>	<b>10</b>
<b>Objet</b>	<b>CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRINCIPALE DES ETUDES DE PROJET DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE PARIS-TROYES : PHASE 2 : SECTION NOGENT</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Marie-France JOLLIOT</b>

Date de convocation et d'affichage : 18 mars 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h20.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 96
- Votants<sup>1</sup> : 119

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DA ROCHA Kafka, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAUX Pascal, DRIAT Boris, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUDRY Christian suppléant de HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, KIEHN Patricia, KUZMA Romain suppléant de CHATEL Laurent, LANDREAT Pascal, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, PORTIER-GUENIN Française, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BECARD Francis à BAROIN François, BETTINGER Sylviane à CHAMPAGNE Bernard, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, CASTEX Jean-Marie à HUP Carole, COCHET Jean-Michel à CHAMPAGNE Anicet, DAHDOUH Fadi à LEMELLE Flavienne, DENIS Valéry à GARIGLIO Elisabeth, DRAGON Jean-Luc à GOJJARD Pascal, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, LANOUX Claudie à QUINTART Sylvie, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, LEROY Marie-Thérèse à FLEURET Dominique, NONCIAUX-GRADOS Véronique à QUINTART Sylvie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, POTTIER Denis à Jean-François MEIRHAEGHE, THOMAS Christine à BRET Marc, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline.

**Excusés :** BILLET André, DUCHÊNE Annie, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GROSJEAN Patrick, HOUARD Bruno, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SERRA Frédéric, SIMON Éric, SOMSOIS Hervé.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
119		119		

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

<sup>1</sup> Présents + pouvoirs – non-participation

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRINCIPALE DES ETUDES DE PROJET DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE PARIS-TROYES :  
PHASE 2 : SECTION NOGENT**

Annexe : Convention de financement

**Exposé** :

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire approuvait **la participation globale de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 18,24 millions d'euros** au plan de financement de l'électrification de la ligne ferroviaire PARIS-TROYES, pour sa partie urbaine, au travers de la signature d'un protocole de financement de l'ensemble du projet. Celui-ci, au coût total prévisionnel de 320 M€ HT (Phase 1 : 179 M€, phase 2 : 141 M €), distinguait deux phases successives de réalisation des travaux.

Dans le cadre de **la phase 1 (179 M€ HT)** engagée sur les sections Gretz-Armainvilliers – Longueville - Nogent-sur-Seine et l'antenne Longueville - Provins ainsi que les travaux préparatoires à l'électrification de la section Nogent-sur-Seine - Troyes dans le périmètre des gares de Romilly-sur-Seine et Troyes. Deux conventions définissent la participation financière des différents signataires à cette première phase, découpée en 2 tranches :

- le 27 mars 2017, le conseil communautaire approuvait la première convention d'application de ce protocole (signée le 19 mars 2018) qui définissait les **phases 0 et 1 – tranche 1**, d'un montant global de 74,616 M €, **avec une participation de Troyes Champagne Métropole sur la Phase 1 – tranche 1**, estimée à 56,626 M €, à hauteur de 6,024%, **soit 3 411 150 €** (convention **COF1**).
- Le 26 juin 2018, le conseil communautaire approuvait la deuxième convention d'application définissant **la phase 1 – tranche 2**, d'un montant global de 101 400 824 € (hors SNCF Réseau), **avec une participation de Troyes Champagne Métropole sur le Phase 1 – tranche 2, fixée à 6 108 386 €**, à hauteur de 6,024% de son coût global (convention **COF2**), soit au total sur les 2 conventions, une participation cumulée de 9 519 536 €.

La mise en service technique de l'électrification de la phase n°1 est prévue en novembre 2022.

**La phase 2** de ce projet (Nogent-sur-Seine / Troyes) s'inscrit dans un contexte d'une attente forte de l'État et des collectivités d'un engagement rapide des études de projet et des travaux de cette phase. Aussi, afin de permettre à SNCF Réseau un engagement anticipé de ces études et notamment la réalisation des acquisitions des données d'entrée, l'État s'est engagé à financer cette phase anticipée à hauteur de 2 993 583 € courants HT.

La durée prévisionnelle de réalisation des études de projet est de 31 mois (phase anticipée et phase principale des études comprises), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'estimation du coût des études de projet est fixée à 13 525 310 € HT (montant global des études) aux conditions économiques de juin 2010. En tenant compte de la valeur du dernier indice connu (juin 2021 : indice ING : 120,9 et indice TP01 : 114,8) et d'un taux d'indexation de 1 % pour 2021, de 2% pour 2022, puis de 3 % par an au-delà, le besoin de financement est évalué à **16 754 052 € courants HT**.

Dans le cadre de l'engagement anticipé de ces études, l'État s'engage à financer à hauteur de 2 993 583 € courants HT. Cet engagement est traduit dans la convention de financement signée le 28/07/2021. Ce financement sera déduit de la participation de l'État au titre de la phase principale des études de projet, objet de la présente convention.

Le plan de financement **hors** prise en compte de la convention bilatérale Etat/SNCF Réseau relative au financement de la phase anticipée des études de projet est le suivant :

<b>Phase PRO (phase anticipée et phase principale)</b>	<b>Clé de répartition %</b>	<b>Besoin de financement Montant en Euros courants HT</b>	<b>Clé de répartition %</b>	<b>Besoin de financement Montant en Euros courants HT</b>	<b>Total</b>
	<b>En Grand-Est</b>		<b>En Île-de-France</b>		
État	18 %	3 015 729 €	25 %	4 188 513 €	7 204 242 €
Région	18 %	3 015 729 €	23,215 %	3 889 453 €	6 905 183 €
Département *	7 %	1 172 784 €	1,785 %	299 060 €	1 471 843 €
Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole	6,015 %	1 007 756 €			1 007 756 €
Ville de Troyes	0,857 %	143 582 €			143 582 €
Communauté de Communes du Nogentais	0,043 %	7 204 €			7 204 €
Communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine	0,043 %	7 204 €			7 204 €
Ville de Nogent-sur-Seine	0,021 %	3 518 €			3 518 €
Ville de Romilly-sur-Seine	0,021 %	3 518 €			3 518 €
SNCF-Réseau	0 %	0	0 %	0	0
<b>Total</b>	<b>50 %</b>	<b>8 377 026 €</b>	<b>50 %</b>	<b>8 377 026 €</b>	<b>16 754 052 €</b>

\* : département de l'Aube en Grand-Est et département de Seine-et-Marne en Île-de-France.

Le plan de financement **avec** prise en compte de la convention bilatérale Etat/SNCF Réseau relative au financement de la phase anticipée des études de projet est le suivant :

<b>Phase PRO (phase principale)</b>	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants HT	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants HT	<b>Total</b>
	<b>En Grand-Est</b>		<b>En Île-de-France</b>		
État	12,8093 %	1 762 615 €	17,7904 %	2 448 044 €	4 210 659 €
Région	21,9159 %	3 015 729 €	28,2654 %	3 889 453 €	6 905 183 €
Département *	8,5228 %	1 172 784 €	2,1733 %	299 060 €	1 471 843 €
Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole	7,3236 %	1 007 756 €			1 007 756 €
Ville de Troyes	1,0434%	143 582 €			143 582 €
Communauté de Communes du Nogentais	0,0524 %	7 204 €			7 204 €
Communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine	0,0524 %	7 204 €			7 204 €
Ville de Nogent-sur-Seine	0,0256 %	3 518 €			3 518 €
Ville de Romilly-sur-Seine	0,0256 %	3 518 €			3 518 €
SNCF-Réseau	0 %	0	0 %	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>51,77 %</b>	<b>7 123 912 €</b>	<b>48,23 %</b>	<b>6 636 557 €</b>	<b>13 760 469 €</b>

\* : département de l'Aube en Grand-Est et département de Seine-et-Marne en Île-de-France.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative au financement de la phase principale des études de projet de la phase 2 des travaux d'électrification de la ligne Paris-Troyes ;**
- **DE PORTER la part prévisionnelle de la participation de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 1 007 756 € maximum en euros courants selon le plan de financement exposé précédemment ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**